

## Les animaux aquatiques

Environ 50 % de la production mondiale d'animaux aquatiques d'eau de mer ou d'eau douce (poissons, mollusques, amphibiens et crustacés) destinés à la consommation humaine provient de l'aquaculture et près de 90 % de cette production provient des pays de la région Asie-Pacifique. L'aquaculture va continuer à s'accroître et fournir une proportion croissante de produits provenant des animaux aquatiques dans le monde. Pour soutenir cette croissance, la santé des animaux aquatiques doit être gérée avec attention, afin de répondre aux enjeux sanitaires soulevés par les nombreuses espèces concernées, par des volumes d'échanges importants, ainsi qu'aux problèmes particuliers que pose l'environnement ouvert qui est souvent celui de ces populations.

### POINTS CLÉS

- La consommation humaine d'animaux aquatiques augmente constamment.
- L'intensification de la production et du commerce des animaux aquatiques pose de nouveaux défis sanitaires.
- L'OIE met au point de nouvelles normes pour la santé et le bien-être des animaux aquatiques et pour la sûreté du commerce international des animaux aquatiques et de leurs produits.

### AMÉLIORER LA SANTÉ DES ANIMAUX AQUATIQUES DANS LE MONDE

Avec l'augmentation de l'élevage et du commerce mondial des animaux aquatiques et de leurs produits, les maladies peuvent atteindre de nouvelles zones géographiques. C'est ainsi que de nouvelles maladies apparaissent régulièrement. L'OIE fournit un état des lieux des maladies des animaux aquatiques dans le monde, notamment des alertes sanitaires, par le biais du système d'information en ligne [WAHIS](#). L'OIE fournit également des normes et des lignes directrices pour améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde, lesquelles sont régulièrement mises à jour et contiennent notamment des exigences visant à garantir la sécurité du commerce international des animaux aquatiques et des produits qui en sont issus.

### LES ANIMAUX AQUATIQUES ET LES NORMES INTERNATIONALES

#### Le Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE



Depuis 1995, le *Code aquatique* de l'OIE fournit des normes internationales visant à assurer la surveillance, la prévention et le contrôle de 27 maladies animales aquatiques ainsi que la sécurité du commerce des amphibiens, des crustacés, des poissons, des mollusques et de leurs produits.

Le développement de ces normes et de ces recommandations est le résultat du travail permanent de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques de l'OIE.

Cette Commission est composée de six membres élus par l'Assemblée mondiale des Délégués des Pays membres, expérimentés dans les domaines de la surveillance, du diagnostic, du contrôle et de la prévention des maladies infectieuses affectant les animaux aquatiques. Elle s'appuie également sur l'expertise ponctuelle de spécialistes de renommée internationale.

Chaque année, au mois de mai, de nombreux chapitres, nouveaux ou révisés, sont validés pour intégration dans le *Code aquatique* qui est publié chaque année. Tous ces textes sont ratifiés par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE.

### Le bien-être des animaux aquatiques

L'utilisation par l'homme des animaux aquatiques à des fins d'alimentation ou autres suppose la responsabilité éthique d'éviter toute souffrance inutile à ces animaux. L'OIE a développé des normes du bien-être des poissons d'élevage qui prennent en compte le transport, l'étourdissement et l'abattage à des fins de consommation humaine, ainsi que la mise à mort à des fins de contrôle sanitaire.

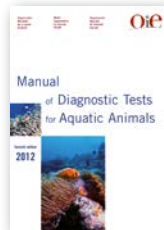
### Utilisation des agents antimicrobiens

L'utilisation appropriée des agents antimicrobiens dans l'aquaculture est importante pour la gestion des problématiques liées à la santé publique et à la sécurité sanitaire des aliments, à la santé et à la production animales, ainsi qu'à la protection de l'environnement.

Dans son *Code aquatique*, l'OIE a établi des normes pour une utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques, et pour des programmes de surveillance des résistances antimicrobiennes. L'OIE a également publié une [Liste des antimicrobiens importants en médecine vétérinaire](#). Ces textes ont été adoptés par tous les Pays membres de l'OIE.

Voir aussi : [Fiche repère de l'OIE sur l'antibiorésistance](#).

### Le Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques de l'OIE



Le *Manuel aquatique* vise à harmoniser les méthodes de diagnostic des maladies recensées dans le *Code aquatique* de l'OIE et de toute autre maladie importante. Le *Manuel aquatique* décrit les méthodes de diagnostic applicables par les laboratoires spécialisés dans la santé des animaux aquatiques partout dans le monde. Ce *Manuel* est constamment révisé et mis à jour au fur et à mesure de la publication de nouvelles informations. Une édition renouvelée est publiée tous les 4 ans. 2014 a vu la publication de la septième édition du *Manuel aquatique*. Toute mise à jour apportée entre la publication de deux éditions papier est disponible [en ligne](#).

### Aquaculture et pêches

La production d'animaux aquatiques passe par deux industries distinctes : l'aquaculture (c'est-à-dire l'élevage d'animaux aquatiques) et les pêches commerciales (la capture et la transformation des animaux aquatiques en milieu sauvage). L'approvisionnement durable en produits animaux aquatiques fournis par les pêches commerciales est limité. Cela dit, c'est l'aquaculture qui, de plus en plus, répond à la demande croissante d'une population humaine en expansion. De nombreuses espèces d'animaux aquatiques font l'objet d'élevages, notamment les amphibiens, les crustacés, les poissons et les mollusques.



## AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ ET LA VIABILITÉ DE L'AQUACULTURE

L'apport des programmes de santé des animaux aquatiques est fondamental dans l'amélioration de la productivité et de la viabilité de l'aquaculture. Vétérinaires, professionnels de la santé des animaux aquatiques et autres partenaires jouent un rôle essentiel pour assurer la production de produits d'aquaculture propres à la consommation humaine et dûment certifiés, en conformité avec les dispositions du commerce international. C'est pourquoi l'OIE s'attache toujours à sensibiliser, par différents moyens, les autorités concernées (des secteurs public et privé) à la nécessité d'une bonne gouvernance des Services vétérinaires et des Services sanitaires chargés des animaux aquatiques.



C'est dans ce contexte que la 3<sup>e</sup> Conférence mondiale sur la santé des animaux aquatiques, qui s'est tenue à Hô-Chi-Minh-Ville au Viêt Nam en janvier 2015, a réuni des représentants nationaux des Services vétérinaires, des Services sanitaires chargés des animaux aquatiques, et d'autres autorités compétentes, des organisations internationales, des représentants du monde de l'industrie et des experts de la santé des animaux aquatiques.

L'objectif de cette conférence était d'identifier les besoins et priorités à venir de l'OIE de manière à alléger, pour ses Pays membres, le fardeau des maladies dans la production animale aquatique mondiale.

### Soutenir les Pays membres de l'OIE :

#### « Outil PVS de l'OIE : Aquatique »



Renforcer les Services vétérinaires (SV) ou Services sanitaires chargés des animaux aquatiques (SSAA) pour les aider à se mettre en conformité avec les normes internationales de qualité et d'évaluation de l'OIE requiert une participation active et des investissements des secteurs public et privé. La première édition de l'Outil d'évaluation des Performances des Services vétérinaires et/ou des Services sanitaires chargés des animaux aquatiques (*PVS Tool: Aquatic*), publiée en 2013, vise à améliorer la

gouvernance des SV ou des SSAA. L'outil les aide à définir leur niveau de performance courant, à identifier écarts et faiblesses dans leur capacité à se conformer avec les normes internationales de qualité de l'OIE, à partager une vision avec les parties prenantes (y compris du secteur privé), à définir leurs priorités et à prendre des initiatives stratégiques.

### Pleins feux sur les maladies émergentes

De nouvelles maladies font régulièrement leur apparition en aquaculture, et peuvent compromettre sa productivité ainsi que l'environnement. Comme elles sont encore nouvelles pour les scientifiques, les maladies émergentes sont souvent mal comprises, ce qui rend leur contrôle problématique. Un exemple récent, la nécrose hépatopancréatique aiguë (AHPND), a sérieusement impacté l'élevage de crevettes dans de nombreux pays. Elle a été signalée officiellement dans la République populaire de Chine et au Viêt Nam en 2010, puis en Malaisie (2011), en Thaïlande (2012) et au Mexique (2013). L'agent étiologique de l'AHPND a été identifié pour la première fois en 2013.

L'OIE a mis au point une [fiche technique](#) qui fournit des orientations dans le diagnostic et le contrôle de l'AHPND, notamment des informations sur la sûreté du commerce des crevettes et des produits à base de crevettes.

En 2014, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE a adopté de nouveaux articles au *Code aquatique* de l'OIE, dans le but d'améliorer la transparence des signalements des maladies émergentes comme l'AHPND.

## COOPÉRATION INTERNATIONALE

L'OIE a établi des relations étroites avec les organisations pertinentes, par exemple l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), par le biais d'accords officiels.

L'OIE est reconnu par l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) comme l'organisation internationale de normalisation pour les maladies des animaux terrestres et aquatiques, y compris celles transmissibles à l'homme.

### Un réseau international d'experts

42 [Laboratoires de référence](#) et deux [Centres collaborateurs](#) répartis dans le monde contribuent directement à l'expertise scientifique mondiale de l'OIE en matière de santé des animaux aquatiques.

[Cartographie.](#)

### Le rôle des Délégués et des points focaux nationaux pour les animaux aquatiques

Chacun des 180 Pays membres de l'OIE désigne un Délégué national pour le représenter auprès de l'OIE. Ce Délégué désigne à son tour un point focal national pour les animaux aquatiques lequel, en plus d'assister le Délégué dans sa participation à la procédure de ratification ou de révision des normes de l'OIE sur la santé et le bien-être des animaux aquatiques, remplit les obligations de son pays en tant que membre de l'OIE (par exemple, le signalement des maladies et la mise en conformité avec les normes du commerce international).

L'OIE a établi des programmes de formation pour soutenir le renforcement des capacités des Services vétérinaires et des Services sanitaires chargés des animaux aquatiques, en expliquant et en clarifiant le rôle et les responsabilités des Délégués et des points focaux, et pour faciliter le maillage et la mise en commun des approches entre les Pays membres de l'OIE.

### Pour en savoir plus

- [Code aquatique de l'OIE](#)
- [Manuel aquatique de l'OIE](#)
- [Commission des normes sanitaires des animaux aquatiques de l'OIE](#)
- [Guide de surveillance de la santé des animaux aquatiques \(2009\)](#)